

**Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2022**  
**Séance du 9 février 2022**  
**N° 38**

**Objet : Régie des Thermes de Digne les Bains à personnalité morale et autonomie financière : désignation des membres du conseil d'administration**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OHELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boularea, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Etaient représentés :**

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude  
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis  
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

**Etaient excusés :**

BERTRAND Philippe	FLORES Sylvain,
CROZALS Florent	REBOUL Chidéric
BOURJAC Jean Marie	UGHETTO Wendy
GRAVIERE Remy	

**REÇU EN PREFECTURE**

le 11/02/2022

Agencement assuré E-Journal.com

99\_DE-004-200867437-20220209-36\_09022022

**Madame Patricia GRANET BRUNELLO, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-294-002 en date du 21 octobre 2016 portant création et statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-342-021 du 8 décembre 2017 portant modification statutaire de la communauté d'Agglomération Provence Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-3412-002 du 7 décembre 2018, portant modification statutaire, notamment des compétences additionnelles, au titre desquelles figurent les Thermes de Digne les Bains,

Vu la délibération n° 23 du 15 février 2017 approuvant la modification des statuts de la Régie des Thermes Digne les Bains,

Il est rappelé que la régie autonome à personnalité morale des Thermes de Digne-les-Bains est un établissement public de Provence Alpes Agglomération.

Il y a lieu de procéder à la désignation des membres élus du conseil d'administration de la Régie.

Conformément à l'article 10 des statuts de la régie des Thermes, outre deux représentants du personnel élus par leur instance, sept élus communautaires doivent être désignés par le conseil communautaire pour former le conseil d'administration.

Il vous est proposé de procéder à la désignation des 7 élus correspondants. Les candidatures seront proposées en séance.

Le conseil décide à l'unanimité :

- De maintenir les désignations opérées en 2020, à savoir Madame MAGAUD Marie José et monsieur RISSO Gilbert pour siéger au conseil d'administration des Thermes,
- De désigner 5 membres pour pouvoir aux sièges laissés vacants au sein du conseil d'administration des Thermes, suite à l'annulation des opérations électorales de la Ville de Digne les Bains,
- De décider de voter à main levée pour ces désignations en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour la désignation des représentants de Provence Alpes Agglomération au sein du conseil d'administration des Thermes

Sièges à pourvoir : 5

Candidats :

KUHN Francis  
TEYSSIER Bernard  
OGGERO BAKRI Céline  
BLANC Michel  
REINAUDO Gilbert  
DE SOUZA Benoit

Election du 1<sup>er</sup> membre :

Candidats :

TEYSSIER Bernard  
DE SOUZA Benoit

Nombre de votants : 71

Abstentions : 4

Voix exprimées : 67

TEYSSIER Bernard : 59 voix  
DE SOUZA Benoit : 8 voix

Election du 2<sup>ème</sup> membre :

Candidats :

KUHN Francis  
DE SOUZA Benoit

Nombre de votants : 71

Abstentions : 4

Vote blanc : 1

Voix exprimées : 66

KUHN Francis : 52 voix  
DE SOUZA Benoit : 14 voix

Election du 3<sup>ème</sup> membre :

Candidats :

OGGERO BAKRI Céline  
DE SOUZA Benoit

Nombre de votants : 71

Abstentions : 3

Voix exprimées : 68

OGGERO BAKRI Céline : 55 voix

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Appel au greffe E-mail : egnm@ego.gouv.fr

99\_DE-004-200067437-20220209-36\_09022022

DE SOUZA Benoit : 13 voix

Election du 4<sup>ème</sup> membre :

Candidats :

BLANC Michel  
DE SOUZA Benoit

Nombre de votants : 71

Abstentions : 6

Voix exprimées : 65

BLANC Michel : 55 voix  
DE SOUZA Benoit : 13 voix  
ARENA Antoine : 1 voix

Election du 5<sup>ème</sup> membre :

Candidats :

REINAUDO Gilbert  
DE SOUZA Benoit

Nombre de votants : 71

Abstentions : 2

Voix exprimées : 69

BLANC Michel : 54 voix  
DE SOUZA Benoit : 13 voix  
ARENA Antoine : 1 voix  
SEVENIER Jean : 1 voix

Au terme des opérations de vote, les membres désignés pour siéger au conseil d'administration des Thermes sont les suivants :

KUHN Francis  
TEYSSIER Bernard  
OGGERO BAKRI Céline  
BLANC Michel  
REINAUDO Gilbert

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application portée Electronique

99\_DE-004-200067437-20220209-38\_09022022